

Aquitaine, Gironde
Soussans
Fumadelle

Château de Fumadelle

Références du dossier

Numéro de dossier : IA33003371
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : demeure
Précision sur la dénomination : château viticole
Appellation : château de Fumadelle
Parties constituantes non étudiées : cuvage, chai, logement, portail

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1827, B3, 3156 ; 2009, OB, 53, 54, 606

Historique

Le cadastre de 1827 montre l'île de Fumadelle encore bien séparée de la rive ; entre celles-ci s'intercale une autre île. Deux bâtiments ainsi que des canaux y sont figurés. Depuis 1814, l'île appartient à John Lewis Brown (qui achète également en 1828 le château de Cantenac-Brown).

Une carte établissant la position des îles en 1824 indique face au port de Soussans l'*Ile Fumadel, le fagnard ou l'îlot de Soussans et le fagnard ou îlot de Peyrol*. L'îlot de Soussans apparaît relié à la pointe nord de l'île Fumadelle : "Au moyen d'une énorme quantité de pieux, de pierres et de fascines, on a complètement atterri la large et belle passe qui sépare l'îlot de Soussans de l'île de Fumadelle et qui servait d'entrée directe à ce port ; il n'est maintenant ouvert aux bateaux qu'à l'heure des hautes marées et tout annonce son prochain et totalement encombrement".

Un plan de 1863 montre un îlot également dit de Soussans situé entre le port de Soussans et l'île Fumadelle - l'île Sauterelle et l'île Vincent complétant au sud cet archipel envahissant. A cette époque, le projet est d'établir un nouveau port sur la rive est de l'îlot de Soussans, relié à la rive par une jetée ou chaussée empierre traversant le "faux-bras de Soussans". Il ne s'agissait que d'une solution temporaire, l'envasement du bras de Fumadelle semblant déjà inéluctable et nécessitant un nouveau et prochain déplacement du port sur la rive est de Fumadelle. Les négociations pour le financement avec notamment le propriétaire de l'île, M. Ledoux, et les propriétaires riverains retardent les travaux. Le nouveau port est finalement mis en service le 1er octobre 1901. L'île est ainsi réunie à la terre ferme.

L'Atlas du Département de la Gironde (1876-1888) montre un bras étroit de l'estuaire qui sépare encore l'île de la terre ferme ; le château n'est pas encore construit mais des bâtiments figurent dans la partie sud de l'île. Les éditions de 1893 et 1898 de l'ouvrage de Cocks mentionnent le vin de palus (300 tonneaux) produit sur l'île de Fumadelle, appartenant successivement aux frères Hostein puis à L. Charmolue. Le château est probablement construit à cette période. L'édition de 1908 mentionne les 205 tonneaux produit par M. Ledoux de Paris à Fumadelle. L'un des chais qui était encore situé en 1975 au sud du château a été détruit. A cette même époque, le château était enduit d'un crépis rouge.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle

Description

Le château est situé sur l'ancienne île de Fumadelle, sur les bords de l'estuaire et séparé de celui-ci par une digue maintenue par un système de poteaux en bois. Le château, en rez-de-chaussée surélevé, à étage carré et étage de comble, présente un plan massé constitué de deux corps de logis adossés, complétés par un pavillon au sud. Les décrochements de toiture et des façades montrent bien l'imbrication de ces trois éléments. Côté estuaire (à l'est), la façade du corps de logis présente

trois travées, la travée centrale étant traitée en ressaut et formant pignon. La porte principale est en anse de panier et la fenêtre de l'étage cintrée est dotée d'un garde-corps à balustres en pierre. La terrasse et l'escalier sont des aménagements récents : une carte postale du début du 20e siècle montre l'escalier à double volées avec balustres qui existait à l'origine. On retrouve cette même organisation ternaire pour la façade occidentale. La travée centrale est ornée d'un oculus aveugle. Un escalier à double volées et un porche avec linteau à coussinets permettent d'accéder à la porte d'entrée. Le pavillon présente de ce côté une lucarne à baie géminée, ailerons à volutes et fronton cintré. Le corps de logis occidental est coiffé d'une toiture brisée à croupes tandis que le corps de logis oriental est doté d'une toiture à longs pans et pignons découverts. Des lucarnes cintrées en zinc éclairent les combles. L'ensemble des toitures est en ardoise. A l'ouest du château se trouvent un bâtiment abritant chai et cuvier, ainsi que des logements. Au sud, à distance, un bâtiment utilisé aujourd'hui en salle de squash servait également de dépendance. A ce niveau, un embarcadère est aménagé.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; enduit

Matériau(x) de couverture : ardoise, tuile creuse

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, rez-de-chaussée surélevé, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à longs pans ; toit en pavillon ; croupe ; pignon découvert

Escaliers : escalier de distribution extérieur : escalier en fer-à-cheval

Typologies et état de conservation

État de conservation : restauré

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Soussans, **Registre des délibérations du Conseil municipal**, 1838-1861.
- AD Gironde, 2O 3836 : **Vente par la commune à Mad. Zédé**, 18 avril 1871.
- Port de Soussans, 1859-1907.
Archives départementales de la Gironde : SP 1185

Bibliographie

- COCKS, Charles, FERET, Edouard. **Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite**. Bordeaux : Féret et Fils, 1893 (6e édition).
p. 168
- COCKS, Charles. **Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite**. Bordeaux : Féret, 1898 (7e édition) avec supplément de 1901, réédition 2009.
p. 171
- COCKS, Charles. **Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite**. Bordeaux : Féret, 1908 (8e édition).
p. 98
- VIVENS, (vicomte de). **Nouvelles recherches sur les encombremens toujours croissants de la Garonne inférieure et de la Gironde / Recherches sur les causes de ces encombremens**. Bordeaux : Imprimerie et Lithographie de Henry Faye, 1840. (1824).

Annexe 1

Extraits de documents d'archives

AC Soussans, **Cahier des délibérations du Conseil municipal**, 1828-1873.

-Procès-verbal d'enquête fait par M. le Maire de Margaux, nommé commissaire par M. le Préfet, le 22 mars 1829 : pour connaître le vœu des habitants sur les suppressions et la vente des ports et chemin appellés de Pont Rouge et de Meyre demandées par le conseil municipal de la dite commune en date du 26 décembre 1828. Le projet du conseil municipal est seulement de prendre le moyen le plus convenable pour empêcher toute communication avec les ports de Pont Rouge et de Meyre et de forcer chacun de porter ses denrées ou marchandises au Port de Soussans pour lequel la commune vient d'obtenir l'autorisation d'établir une barrière avec droit de péage.

-Devis du chemin du port de Soussans appelé Port de Baradade, 6 mai 1829, entrepreneur : Guillaume Laurent.

-Cahier des charges du droit de péage du chemin du port de la commune de Soussans, 8 août 1830.

Le preneur fera faire à ses frais sur le chemin du port et à l'endroit qui lui conviendra le mieux pour son avantage et sa commodité une baraque pour son logement et laquelle il pourra enlever à la fin de son bail s'il le juge convenable.

AC Soussans, **Registre des délibérations du Conseil municipal**, 1838-1861.

-Extrait du registre des arrêtés du préfet de la Gironde du 16 mai 1839.

Vu la pétition du sieur Brown demeurant à Bordeaux tendant à obtenir l'autorisation de protéger la rive de l'Isle Fumadel située à l'embouchure de la Garonne par des festinades et des enrochements et à réparer [le] peyrat qui existe à la pointe sud de cette île dans la commune de Soussans (...).

Considérant que dans l'intérêt de la navigation, il importe de s'opposer à l'exécution des plantations, enrochements et autres ouvrages que peuvent servir à augmenter l'étendue des îles situées dans la Gironde, il est également avantageux d'arrêter les érosions extraordinaires qu'elles éprouvent attendu que le terrain dont elles sont composées serait entraîné dans les (?) y fournirait des atterrissements et pourrait occasionner au régime des fleuves d'autres changements nuisibles à la navigation.

[Autorisation de réparations accordée].

-Extrait du registre des arrêtés du préfet de la Gironde du 26 novembre 1839.

Vu une pétition du sieur Brown, tendant à obtenir de faire des plantations de saules sur les atterrissements qui se sont formés à l'ouest de l'île Fumadelle située dans la Gironde, commune de Soussans.

Considérant qu'il résulte des rapports, avis précités, qu'en face du port de Soussans entre la rive gauche de la Gironde, l'île du Nord où se trouve l'île Fumadelle, il s'est formé un grand nombre d'îlots qui tendent à s'arroder (?), que tout travail qui favoriserait les atterrissements de cette partie aurait pour résultat de fermer le bras existant, de rendre le port de Soussans inaccessible en diminuant la section de la Gironde et en empêchant le flot de pénétrer dans la Garonne.

[plantations refusées]

-13 août 1854 : le port de la commune de Soussans ayant besoin d'une réparation majeure pour le rendre convenablement praticable et les ressources ordinaires de la commune étant insuffisantes pour faire face à ces dépenses, le conseil délibère qu'il sera établi une barrière au dit port, le plus tôt possible.

AD Gironde, 2O 3836 : **Vente par la commune à Mad. Zédé**, 18 avril 1871.

"A Mad. Esther-Henriette Chevassut, propriétaire, veuve de M. Amédée-Pierre Zédé, ancien préfet, ancien directeur des constructions navales, commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris rue des Saints-Pères n°8, présentement sur son domaine de La Bégorce : une bande de terrain (...) à prendre au levant de l'alluvion communal situé au Port de Soussans le long de la propriété de Mad. Chrétin. Cette bande de terrain partant du chemin du Port au nord et allant aboutir au midi à la pointe nord de la propriété de Mad. Zédé, l'ancienne île du Petit Fagnard, aujourd'hui réunie à la terre ferme, est destinée par Mad. Zédé à l'établissement d'un passage pour desservir la propriété. Le terrain vendu sera séparé des terrains communaux par un fossé que Mad. Zédé fera creuser incessamment à ses frais (...). En établissant la chaussée, Mad. Zédé fera construire un ponceau sur le chenal pour ne pas nuire à l'écoulement des eaux".

AC Soussans, **Registre des délibérations du Conseil municipal**, 11 novembre 1893 au 20 août 1914.

20 août 1898 : le conseil municipal demandant à M. le Maire de lui faire connaître où en est actuellement le projet dont il est question depuis si longtemps déjà du transfert du port actuel de Soussans à l'est de l'île Fumadelle, appartenant aujourd'hui à M. Ledoux. M. le Maire répond que malgré les nombreuses démarches qu'il a faites au sujet de la translation dont il s'agit, il ne peut encore dire au conseil ce à quoi il conviendra de s'arrêter. M. Ledoux sur la demande qui lui a été adressée a fait connaître les sacrifices qu'il serait disposé à faire en vue de cette translation qui serait un grand avantage pour lui, et il offre 15000 francs et cela moyennant certaines conditions qu'il exige.

Il resterait d'après les devis établis par MM. les ingénieurs, 30000 francs pour le compte de la commune, somme trop considérable pour ses finances. Une nouvelle démarche va être tentée auprès de M. Ledoux pour qu'il examine s'il lui convient d'augmenter la somme de 15000 francs qu'il a déjà offerte. Si M. Ledoux persiste absolument à ne donner que 15000 francs, la commune sera forcément obligée de renoncer à traverser l'île de M. Ledoux.

Elle pourrait alors établir à ses frais avec des dépenses relativement peu considérables son nouveau port à l'embouchure du chenal de Meyre. Ce port serait un peu plus éloigné des habitations que le port actuel.

Mais ce port, qui vu sa position ne pourrait jamais être envasé, offrirait un abri sûr aux marins et serait dans toute l'acception du mot un véritable port de refuge (...).

La commune possède sur le bord de la dite jalle, près de la maison Duffourd, dont M. Lanoire est aujourd'hui le fermier, un terrain communal suffisant pour l'établissement du port, et assez de dépendances pour recevoir les dépôts de marchandises.

Annexe 2

Extrait de l'ouvrage du vicomte de Vivens, 1840

VIVENS, (vicomte de), **Nouvelles recherches sur les encombres toujours croissants de la Garonne inférieure et de la Gironde / Recherches sur les causes de ces encombres**. Bordeaux : Imprimerie et Lithographie de Henry Faye, 1840. (1824).

(...) La plus frappante de ces preuves est un verbal dressé le 3 juillet 1817, par le sieur Magol, garde de la navigation intérieure du département de la Gironde.

Il s'agissait d'un îlot inculte récemment vendu par le domaine. L'acquéreur réclamait le droit de défendre et de planter cet îlot, situé vis-à-vis du petit port de Soussans, sur la côte du Médoc. Le sieur Magol, consulté au sujet de cette réclamation, par MM. Les ingénieurs des ponts et chaussées, répondit par son verbal, ou son rapport du 3 juillet, à l'appui duquel il joignit un plan topographique des lieux. [Il] blâme hautement la vente faite par l'administration, en mars 1816, de plusieurs îlots appelés fagnards au nombre desquels il cite l'île de Peyrot et celui de Soussans. Il dit que ces îlots incultes, d'une existence très récente, ne formant que des masses de fange couvertes de joncs et de roseaux, paraissaient devoir être détruits avant peu par les courants de flot ; que déjà même le fagnard de Soussans était fortement ébréché ; que rien ne pouvait être plus nuisible à la navigation et au commerce du Médoc, que la consolidation de cet amas fangeux ; que, bien loin de permettre que le banc de Soussans fût protégé par des travaux d'art, il faudrait, s'il était possible en annuler la vente ; qu'il était fort à craindre que l'acquéreur de cet îlot, à l'exemple de ses voisins, sous prétexte de conserver cette petite propriété, n'eût l'intention de l'accroître clandestinement par des plantations et des perrés qui contribueraient, dit-il, à fermer en peu de temps les ports de Margaux et de Soussans, à augmenter les dépôts de vase et les encombres du bras de rivière qui sert d'issue à ces deux ports. Il signale les énormes amas de pierres qu'on a laissé établir sur divers points de la côte et des îles qui la bordent comme très nuisibles à la navigation, soit en multipliant les écueils, soit en opérant des changements pernicieux dans la direction des courants. (...)

La vente de l'îlot n'a point été cassée ; cet îlot a été planté en saules et en osiers ; il a été hérissé d'un rempart de pierres ; son étendue a quadruplé dans l'espace de trois ou quatre années ; elle s'accroît tous les jours à la faveur des travaux dont l'environne son acquéreur. (...)

Une passe large et commode séparait cet îlot de l'île de Fumadel, placée un peu plus haut ; cette passe, située en face du port de Soussans, était la principale entrée de ce port. On l'a fait entièrement disparaître ! Au moyen d'une énorme quantité de fascines, de piquets, de plançons de saules, de masses de pierres, tout cela mis en œuvre par un grand nombre d'ouvriers, on est parvenu, en peu de mois, à réunir les deux îles, à combler et atterrir l'espace qui les séparait, et à fermer ainsi la seule issue directe qu'eût le port de Soussans. (...)

L'obstacle que les deux îles réunies opposent au courant, a déjà, comme l'avait prédit l'auteur du rapport, augmenté les envasements du bras de rivière qui borde les communes de Soussans, Margaux et Cantenac. Le port de Soussans est à la veille de devenir inabordable. (note : ces prédictions ne tardèrent pas à se réaliser : les ports de Margaux, Soussans et Cantenac sont maintenant détruits sans ressource.

(...)

Pour vérifier, par nous-mêmes, sur le lit de la Gironde les faits contenus dans le rapport de M. Magol, nous entrâmes dans une petite barque, conduite par de bons marins, avec l'intention de voir arriver le courant de flot appelé mascaret. Nous nous échouâmes, à l'approche de la basse marée sur la pente gauche du banc de l'île Verte. Notre embarcation était déjà complètement à sec au moment où la marée montante nous ramena le courant de flot ; son invasion, son premier choc furent si horriblement violents, que notre barque en faillit être chavirée ; elle fut entraînée vers les rives du Médoc, dans la passe existante entre l'île de Fumadel et l'île de Mons. Nous observâmes que le côté droit de l'île de Fumadel était ébréché, et que la pointe inférieure de l'île de Mons avait été emportée malgré le perré qui la défendait. Ce perré, qui forme un écueil redoutable, est maintenant séparé et très distant des bords de l'île ; ces effets, encore une fois, ne peuvent être attribués qu'à la seule influence des eaux de la mer.

(...)

Plusieurs parties des plaines qui bordent ces rives sont entrecoupées de larges et nombreux marécages submergés habituellement par les eaux que les hautes marées amènent ; ces eaux couvrent même fréquemment de grandes étendues de prairies et d'oseraies, dont pour l'ordinaire, la superficie ne s'élève pas beaucoup au-dessus des marais ou des fossés qui les entourent. Un nombre considérable de ruisseaux, communiquant à ces fossés et servant à dégorger les plaines, se débouchent dans la Garonne et la Gironde. C'est aux embouchures de ces ruisseaux (appelés sur les lieux esteys) qu'on pourrait, sans beaucoup de frais, construire des écluses de chasse. Ces écluses qu'on aurait soin de fermer exactement au moment où les eaux du flux, parvenues à leur plus grande élévation, auraient rempli tous les réservoirs naturels dont nous avons parlé ; ces écluses, disons nous, seraient rouvertes avec la même exactitude à l'heure où, par l'effet du reflux, la rivière serait parvenue à son niveau le plus bas.

On conçoit aisément avec quelle violence s'échapperait la masse de ces eaux, après avoir été ainsi retenue à 10 et 15 pieds au-dessus du niveau de la rivière, alors existant. Les petits torrents factices qui s'écouleraient ainsi, deux ou trois heures par jour, de plusieurs points du rivage, balayeraient et entraîneraient dans le grand courant des eaux de la Garonne et de la Gironde. Le lit de ces fleuves serait ainsi peu à peu dégagé d'une immense quantité d'alluvions.

En annexe : rapport du garde de la navigation sur la pétition de M.***, tendant à obtenir l'autorisation de faire exécuter des travaux défensifs sur l'îlot de Peyrot, situé au nord de Soussans, dans le fleuve de la Gironde. 3 juillet 1817. Magol.

Extrait des réclamations adressées à M. le baron d'Haussez, préfet de la gironde, par les propriétaires du Haut-Médoc, les 20 novembre et 23 décembre 1824.

(...) Ces atterrissages nous ont déjà totalement privés du port de Margaux, le meilleur et le plus fréquenté de toute la contrée, qui communiquait au grand chemin de Bordeaux par une large et belle route construite aux frais de la province, et devant lequel passaient encore, il y a trente ans, les plus gros bâtiments de la rade de Bordeaux.

Le petit port de Soussans nous était resté ; il était notre unique ressource : il vient d'être détruit sous nos yeux de la manière la plus inouïe.

Au moyen d'une énorme quantité de pieux, de pierres et de fascines, on a complètement atterri la large et belle passe qui séparait l'îlot de Soussans de l'île de Fumadelle, et qui servait d'entrée directe à ce port ; il n'est maintenant ouvert aux bateaux qu'à l'heure des hautes marées et tout annonce son prochain et totalement encombrement.

Annexe 3

Extrait de l'édition de 1929 de l'ouvrage de Cocks et Féret

p. 170-171

Le domaine de Château-Fumadelle est une des plus anciennes palus du Médoc. C'est en 1816 qu'un armateur bordelais, d'origine anglaise, M. John Lewis Brown a créé ce magnifique vignoble.

Depuis cette époque déjà lointaine, les propriétaires successifs de Fumadelle ont apporté tous leurs soins au choix des cépages. Le vignoble est complanté de cabarnets, de merlots, de malbecs et de verdots à l'exclusion de tous cépages grossiers. Aussi la qualité des vins est-elle supérieure : gras, corsés, bouquetés, ils sont très recherchés par le commerce bordelais qui les achète toujours en primeur.

L'installation des chais et des cuviers est dès plus moderne. Un puits artésien profond de 150 mètres débite 14000 litres à la minute d'une eau extrêmement pure qui est distribuée dans tous les bâtiments de l'exploitation.

Annexe 4

AD Gironde, SP 1185 : Port de Soussans

1859-02-18, Lettre du maire au préfet.

Par suite des travaux d'endiguement qui s'exécutent sur le fleuve, le port de la commune de Soussans s'envase tous les jours de plus en plus et de telle manière que les bateaux ne peuvent plus entrer ou sortir qu'à l'époque des grandes marées. Cet état de choses porte un tort considérable aux habitants de la commune puisque le plus souvent ils sont obligés de transporter leurs denrées soit au port d'Arcins soit au port de Margaux, ce qui occasionne non seulement un trajet considérable mais encore des frais de barrière, qu'ils n'ont pas à payer chez eux. Vis à vis notre port, nous avons une île (Fumadel) notre intention serait de pratiquer une jetée et établir le port sur cette île, d'accord que nous serions avec le propriétaire.

1859-05-19, Extrait du plan général de la Gironde avec profil.

1859-05-19, Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la demande de M. le Maire de Soussans. Envaselement croissant du port de la commune attribué aux travaux d'endiguement de la Gironde : demande de transporter le port sur l'île Fumadelle au moyen d'une jetée à construire en travers du bras qui le sépare de cette île et une subvention de l'Etat pour l'exécution de ce projet. La jetée ainsi indiquée pour satisfaire à sa destination et résister aux courants auxquels elle serait exposée devrait être construite en enrochements, avoir 6m de largeur en couronnement, être empierre sur 4m de cette largeur et être élevée de 6m au-dessus de l'étiage. Le plan avec profils ci-joint figure ces dispositions générales. Cette construction emploierait un volume de 11000 m² d'enrochements et coulerait environ 38000 f. Resteraient tous les travaux d'établissement du port sur l'île de Fumadelle. Il s'agit donc d'un travail important. L'envaselement du port de Soussans date de temps immémorial. Les endiguements de la Gironde sont commencés depuis deux ou trois cents ans à peine : ce n'est donc pas dans ces travaux qu'il faut chercher la cause de cet envaselement et une raison de faire contribuer l'Administration au déplacement du port. Dans l'état actuel, l'effet des travaux est d'activer les courants dans toute la région du bras de Macau, où est situé le port de Soussans. Quand les travaux se complèteront, c'est-à-dire quand on barrera le bras de Macau, ces courants s'affaibliront beaucoup et il est probable que le bras à travers lequel M. le Maire de Soussans propose de construire une jetée s'atterra alors rapidement. De sorte qu'en ce moment les inconvenients de l'envaselement du port de Soussans, s'ils ne sont pas moins sensiblement plus grands qu'ils n'ont été depuis bien longtemps et que le moyen projeté pour y remédier serait d'une exécution plus difficile et plus coûteuse qu'il ne doit l'être dans un avenir assez rapproché. Il y a donc lieu d'ajourner toute décision à prendre au sujet du déplacement du port de Soussans jusqu'après l'exécution des travaux définitifs d'amélioration du passage d'Ambès.

1863-02-12, Avant-projet de déplacement du port de Soussans, plans n°1 et Profils en long et en travers n°2.

1863-06-03, Lettre du ministre des Travaux publics au sénateur. Proposition de déplacer le port de Soussans ; la rade du port est envahie par les vases ; proposition de déplacer le port sur l'île de Fumadelle (ou sur l'îlot de Soussans) : le bras compris entre les îlots de Soussans et de Fumadelle doit s'envaser rapidement ; travaux à faire en 2 phases : d'abord sur l'îlot de Soussans puis dans 1 second temps sur Fumadelle.

1865-05-19, Lettre de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à M. le Préfet du département de la Gironde. M. le Maire se plaint de la lenteur des travaux de construction du port ; suspension des travaux dans l'attente de crédits.

1865-07-31, Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la réclamation de M. le Maire de Soussans. Le maire expose que ses administrés attribuent les envasements qui se forment dans le bras de Soussans aux piquetages exécutés sur les rives de l'îlot du même nom, et au peyrat construit sur les rives de l'île Fumadelle par les propriétaires de ces immeubles. Souligne également la lenteur des travaux du port de Soussans. Les piquetages signalés ont été enlevés sur l'incitation du service des ponts et chaussées. Des ordres sont donnés pour prévenir le renouvellement d'une semblable entreprise. Quant au peyrat de l'Île Fumadel, c'est un ouvrage autorisé par arrêté préfectoral du 5 janvier dernier, tout à fait inoffensif pour les intérêts publics ou privés et que pour ce motif il n'y a aucune raison de le supprimer. Les envasements du port de Soussans datent d'une époque antérieure à la construction de ce peyrat et s'expliquent par la fermeture du grand bras de Macau ; le peyrat n'entre pour rien dans leur formation.

1865-11-28, Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la réclamation de M. le Maire de Soussans. La partie du chemin conduisant au nouveau port de Soussans, dont M. le Maire de cette commune demande que l'empierrement soit achevé, est celle qui traverse l'ancien bras de Soussans. On y avait suspendu l'exécution de l'empierrement à cause des tassements qui s'y produisaient. Ces tassements paraissent arrêtés, des dispositions ont été prises depuis le 20 de ce mois pour compléter cette lacune et sauf les retards que pourrait occasionner le mauvais temps, l'empierrement demandé par M. le Maire de Soussans sera terminé dans une dizaine de jours.

1867-02-03, Rapport de l'ingénieur ordinaire relatif au droit de place à établir au port de Soussans. Par délibérations en date du 11 novembre 1866, le conseil municipal de Soussans demande que le port de Soussans soit partagé en emplacements et qu'il soit fixé un droit de 0,50 fr par jour et par mètre carré occupé, pour toute marchandise qui séjournerait au-delà de 8 jours sur le terre-plein. Le port de Soussans n'a que 34 m de long sur 20 m de large, il serait impossible sans gêner le commerce d'y réservier une place spéciale pour chacune des espèces de marchandises qu'il doit recevoir. Placé comme il l'est, tout entier en aval de la route d'accès, il ne se prête même pas à un partage facile pour les marchandises, à embarquer et les marchandises débarquées. En faisant une division quelqu'elle puisse être, on risquerait fort d'avoir une partie du port encombrée tandis que l'autre resterait vide (...). Seulement le droit de 0,50 frc est évidemment trop fort pour plusieurs espèces de marchandises, par exemple le gravier et les moellons, ce droit cumulé pour 5 ou 6 jours dépasserait la valeur de la marchandise. Modification : les marchandises débarquées ou à embarquer ne pourront séjourner gratuitement plus de 6 jours sur le port de Soussans. Passé ce délai, il sera payé entre les mains du receveur de la commune de Soussans un droit de place de 0,15 franc par jour et par mètre carré occupé. Revenus qui seraient employer pour l'entretien du port : les cales se couvrent incessamment de vase ; elles finiront par s'y perdre si la commune ne les fait pas nettoyer ; comme le chemin d'accès était établi sur un ancien barrage construit par le service des travaux de la Garonne, les Ponts et Chaussées avaient continué à y faire quelques menus travaux d'entretien ; mais le colmatage complet du bras ôté à cet ouvrage toute son importance comme barrage et nous sommes dès lors tenus de laisser désormais à la commune le soin d'entretenir seul le chemin qui conduit à son port.

1872-08-24, Rapport de l'ingénieur ordinaire, frais d'entretien du port de Soussans. Le port de Soussans se compose d'une cale saillante de 14m40 de longueur et de 4m de largeur et d'une cale haute inclinée de 40m de longueur et de 8 m de largeur. En arrière existe un terre-plein de même longueur que la cale haute et de 20 m de largeur. Ces travaux exécutés en 1864 et 1865 ont coûté 13872, 54 frcs sur lesquels 4666,66 ont été fournis par la commune de Soussans soit un tiers de la dépense totale ; entretien du port par l'Etat ; la commune est invitée à y participer annuellement à hauteur de 150 frcs.

1874-05-29, Port de Soussans, Avant-projet des alignements, plan et profil.

1891-08-22, Rapport de l'ingénieur ordinaire, dévasement du port. Par délibération en date du 4 juin 1891, le conseil municipal de la commune de Soussans demande si l'on pourrait dévaser le port de Soussans au moyen d'une dragueuse et quelle serait la dépense à faire pour cette opération. Le travail dont il s'agit pourrait être fait par une petite drague spéciale se déplaçant facilement et pouvant s'échouer sans danger (...).

1891-08-22, Extrait du plan du port de Soussans.

1895-10-19, Port de Soussans, fixation des limites du port, plan.

1898-08-25, Lettre du maire de Soussans au Préfet. La commune de Soussans désirait depuis longtemps que son port qui s'envase de plus en plus fut s'il y avait possibilité transféré au levant de l'île Fumadelle appartenant aujourd'hui à M. Ledoux ; projet trop cher (45000 francs) et participation de M. Ledoux se limite à 15000 francs ; autre possibilité : port établi à l'embouchure du chenal de Meyre.

1898-12-06, Lettre du maire de Soussans au Préfet. M. Ledoux propriétaire de l'île de Fumadelle qui aurait un grand avantage à la translation au levant de son île du port de Soussans persiste à n'offrir, indépendamment du terrain gratuit nécessaire à cette translation, que la somme de 15000 francs. Il resterait une trop lourde charge de dépenses pour la commune ; autre option : transporter son port actuel à l'embouchure du chenal de Meyre où il ne pourrait jamais s'envaser et offrirait un abri sûr pour les marins. Demande de dresser plan et devis pour l'installation du port à Meyre.

1900-03-10, Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endigage.

1900-05-28, Procuration par M. le Docteur Pujos à M. Pujos fils. M^e Rabion, notaire à Bordeaux. Donne pouvoir à son fils de gérer et administrer tous ses biens et affaires. A acquérir toutes les alluvions qui se trouvent au-devant du domaine qu'il possède à Margaux et communes voisines et qui est appelé "l'Île Vincent".

1900-06-29, Pouvoir donné par Marie-Louise-Henriette Zédé, épouse de Marie Paul François de la Roche Kerandraon, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, domiciliés à Brest, à Jules Eyrin, réisseur de la propriété de l'île Sauterelle à Soussans ; concède avec les copropriétaires de l'île Sauterelle à l'Etat

une superficie d'1 ha 93 a 61 ca à provenir du colmatage du faux bras de la Gironde à l'ouest de l'île de Fumadelle sous la commune de Soussans. 1900-06-29, Lettre du ministre des Travaux publics à M. le Préfet de la Gironde, concernant le projet définitif des travaux de transfert du port de Soussans sur la rive Est de l'île de Fumadelle.

1900-10-11, Fourniture de moellons et de débris de carrière pour le transfert du port de Soussans. Viaud frères, entrepreneurs à Gauriac, s'engagent à exécuter les travaux de fourniture des moellons pour enrochements et des débris de carrière entrant dans la construction de la nouvelle cale du port de Soussans et des ouvrages d'accès à la dite cale ; le déchargement des moellons et des débris de carrière s'effectuera à l'heure la plus convenable de la marée et suivant les ordres qui nous seront donnés par l'Ingénieur sou son délégué. Les bateaux effectueront leur déchargement par jet à l'eau.

1902-05-29, Rapport de l'ingénieur ordinaire, entretien du port de Soussans. Délibération du conseil municipal de Soussans demandant d'être exempté de la taxe annuelle d'entretien du port à partir de 1901. Mise en service du nouveau port le 1er octobre 1901.

1902-12-20, Extrait des registres des arrêtés du Préfet de la Gironde. Remise au domaine d'une parcelle de terrain de 600m² provenant du déclassement de l'ancien port de Soussans.

1903-02-05, Procès-verbal de remise à l'administration des Domaines des terrains occupés par l'ancien port.

1903-03-30, Aliénation des terrains occupés par l'ancien port, plan.

1905-10-19, Rapport de l'agent-voyer cantonal, pétition de M. Ledoux en date du 15 juillet 1905. M. Ledoux, propriétaire de l'Île de Fumadelle aujourd'hui réunie à la terre, demande à acquérir les terrains bordant de chaque côté le chemin vicinal ordinaire n°1 du Port de Soussans. Ces terrains compris entre l'île de Fumadelle proprement dite et l'ancienne rive de la Gironde sont aujourd'hui colmatés. Ils appartiennent au Domaine et leur aliénation doit être soumise aux avis de MM. les Ingénieurs du service maritime.

1906-05-04, Rapport du conducteur du service maritime des Ponts et Chaussées demande d'acquérir à l'amiable la totalité des terrains bordant de chaque côté le chemin d'accès du port de Soussans ; en 1862, le 16 novembre l'Etat vendait par adjudication publique l'îlot de Soussans sur lequel on construisit un port en 1863 ; ce port a été transféré en 1901 sur l'île de Fumadelle.

1906-10-20, Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, remise à l'administration des domaines de deux parcelles de terrain, plan.

1906-10-20, Procès-verbal de remise. Lors de la cession de l'îlot de Soussans le 16 novembre 1862 et des alluvions de l'ancien faux bras de Fumadelle, le 15 octobre 1900, l'Etat s'est réservé pour la construction du chemin d'accès au port de Soussans une zone de terrain de 20 m de largeur reconnue aujourd'hui plus que suffisante et qui laisse disponible, de chaque côté du chemin construit une bande de terrain de 5 m de largeur ; autorisation de remise de deux parcelles aux domaines ; terrain de l'ancien port de Soussans cédé par l'Etat en mai 1903 à M. Ledoux.

1906-11-09, Remise de terrain au Domaine sur les abords du chemin d'accès de Soussans, rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées. Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, effectué en vertu de la décision ministérielle du 12 janvier 1900.

1907-02-27, Direction générale de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, cession de terrains. Cession à Charles Ledoux des deux parcelles formant un délaissé du terrain occupé par le chemin d'accès allant du port primitif de Soussans à la rive ouest de l'île Fumadelle.

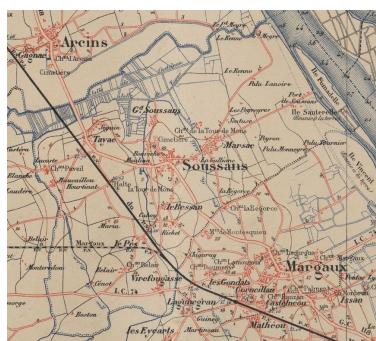
Illustrations



Extrait du plan cadastral de 1827 : parcelle 3156.

Phot. Archives

départementales de la Gironde
IVR72_20103305263NUCA



Extrait de l'Atlas du Département de la Gironde, 1876-1888.

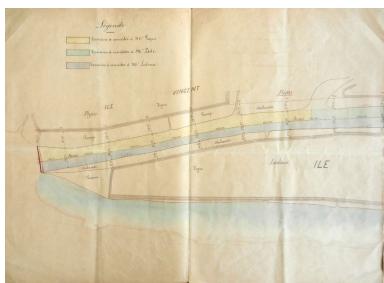
Phot. Archives

départementales de la Gironde
IVR72_20143304259NUC1A

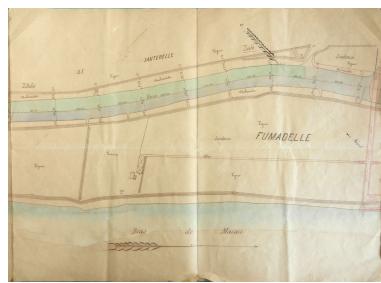


Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900.
Phot. Claire Steimer

IVR72_20153301558NUC2A



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la pointe sud de l'île.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20153301555NUC2A



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la partie centrale de l'île.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20153301557NUC2A



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la pointe nord de l'île.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20153301556NUC2A



Carte postale : Château Fumadelle (collection particulière).
Autr. William Goujeau
IVR72_20103305395NUCA



Carte postale : Château Fumadelle (collection particulière).
Autr. Combier
IVR72_20103305396NUCA



Vue d'ensemble.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303607NUCA



Logis : façades sud-ouest et sud-est.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303608NUCA



Logis, façade sud-ouest : détail de la lucarne.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303609NUCA



Logis : façades nord-ouest et sud-ouest.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303610NUCA



Logis : façades nord-est et sud-est.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303611NUCA



Logis : façade nord-est, vue depuis la digue.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303612NUCA



Logement secondaire et anciens chais.
Phot. Claire Steimer
IVR72_20103303617NUCA



Bâtiment de dépendance abritant aujourd'hui une salle de squash.

Phot. Claire Steimer

IVR72_20103303616NUCA



Vue d'ensemble de la digue.

Phot. Claire Steimer

IVR72_20103303615NUCA



Pieux en bois soutenant la digue.

Phot. Claire Steimer

IVR72_20103303606NUCA



Pieux stabilisant la digue.

Phot. Claire Steimer

IVR72_20103303613NUCA



Embarcadère.

Phot. Claire Steimer

IVR72_20103303614NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Soussans (IA33003361) Aquitaine, Gironde, Soussans

Les demeures, maisons fortes et châteaux de Soussans (IA33003364) Aquitaine, Gironde, Soussans

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Ferme (IA33003372) Aquitaine, Gironde, Soussans, Fumadelle

Auteur(s) du dossier : Claire Steimer

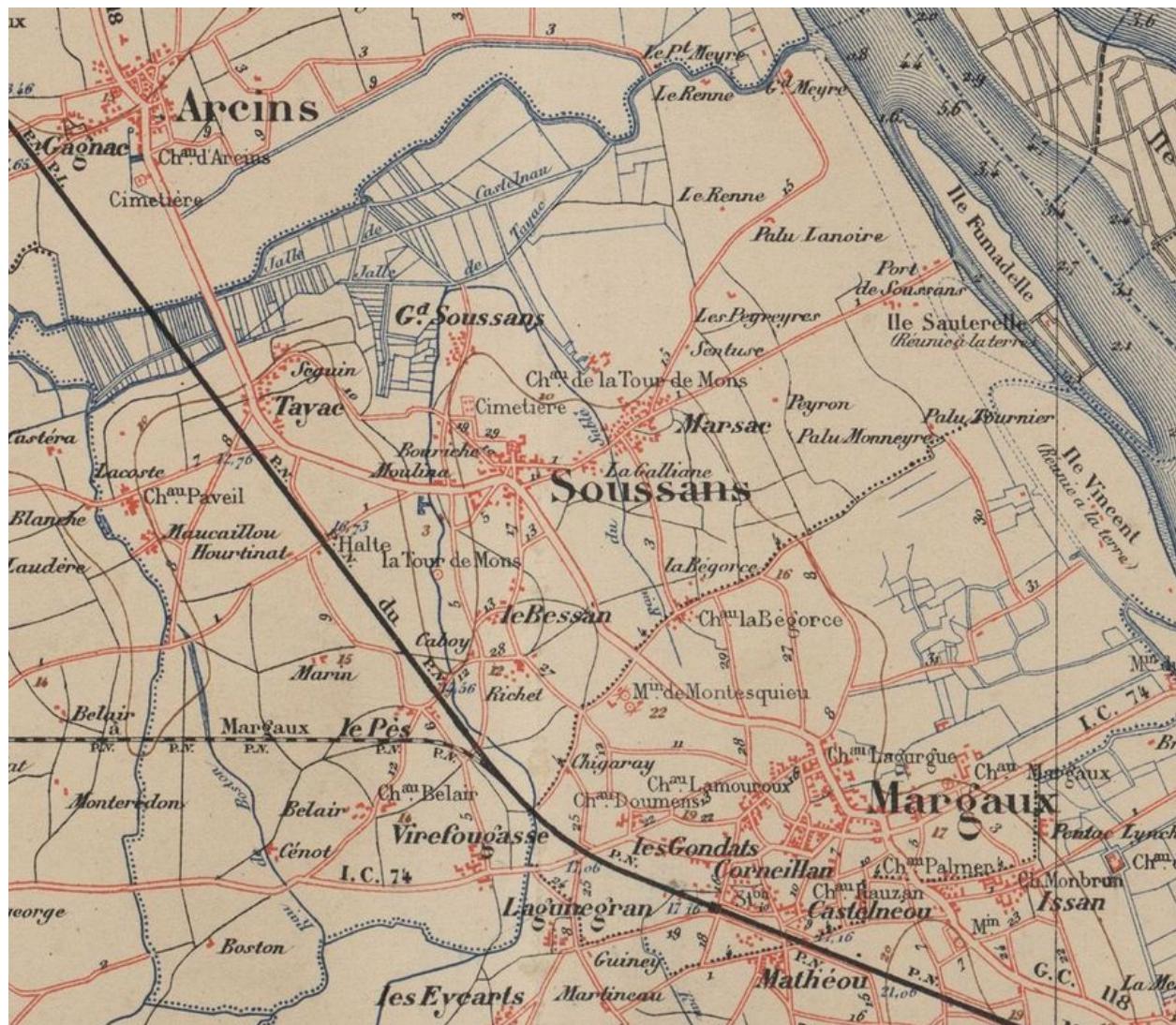
Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde



Extrait du plan cadastral de 1827 : parcelle 3156.

IVR72_20103305263NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Gironde
(c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Extrait de l'Atlas du Département de la Gironde, 1876-1888.

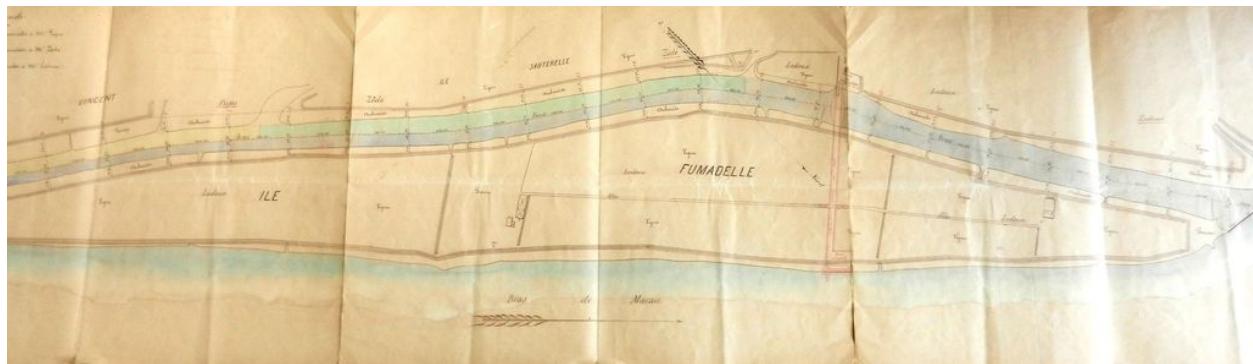
Référence du document reproduit :

- Atlas du Département de la Gironde, 22 planches, 67,5 x 93 cm à l'échelle de 1/40 000, 1888.
Archives départementales de la Gironde : 1 Fi 1046

IVR72_20143304259NUC1A

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Gironde

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900.

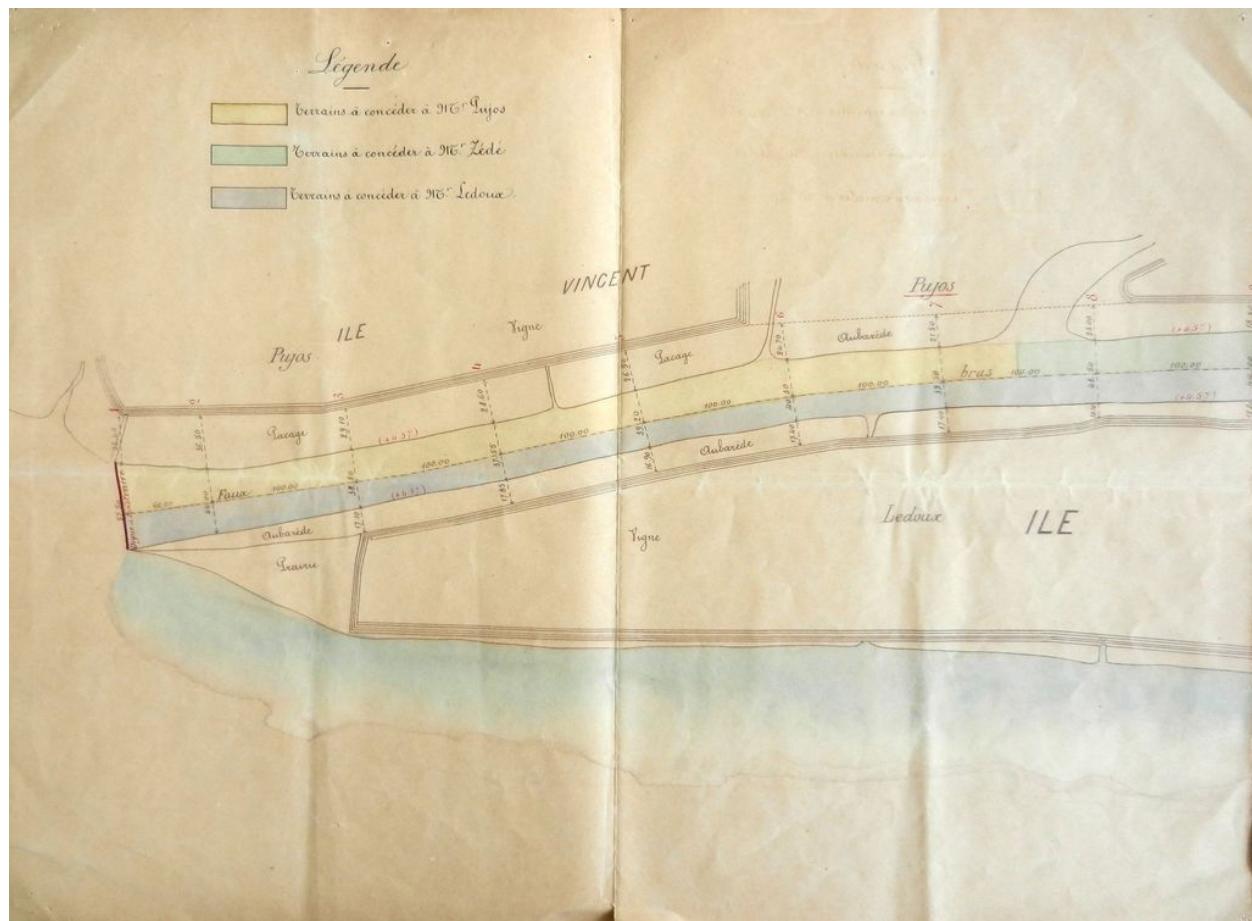
Référence du document reproduit :

- Port de Soussans, 1859-1907.
Archives départementales de la Gironde : SP 1185

IVR72_20153301558NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la pointe sud de l'île.

Référence du document reproduit :

- Port de Soussans, 1859-1907.
Archives départementales de la Gironde : SP 1185

IVR72_20153301555NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la partie centrale de l'île.

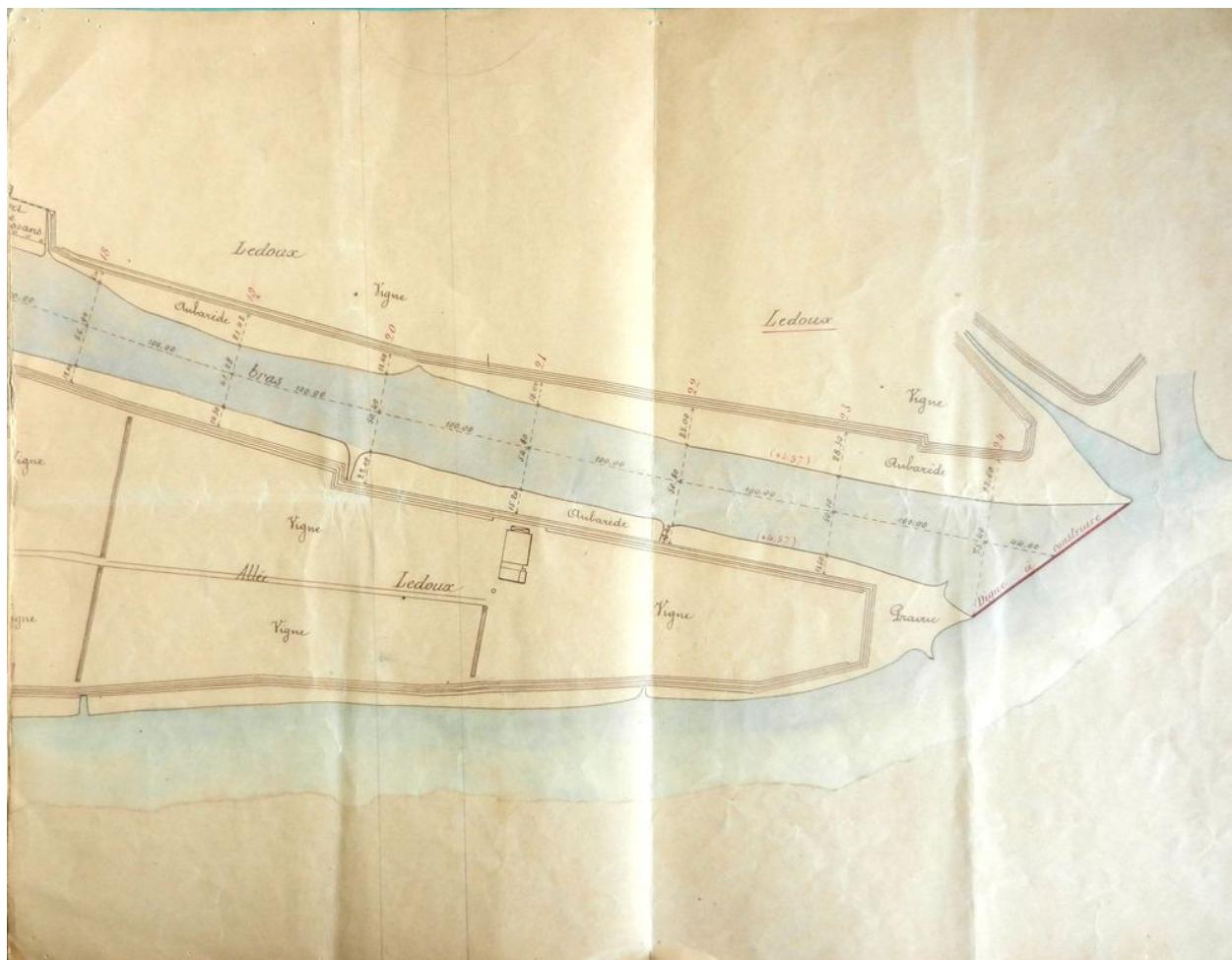
Référence du document reproduit :

- Port de Soussans, 1859-1907.
Archives départementales de la Gironde : SP 1185

IVR72_20153301557NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Transfert du port de Soussans sur la rive est de l'île Fumadelle, concession des terrains du faux bras de la Gironde entre l'île de Fumadelle et la terre, plan des terrains à concéder à charge d'endiguage, 10 mars 1900 : détail de la pointe nord de l'île.

Référence du document reproduit :

- Port de Soussans, 1859-1907.
Archives départementales de la Gironde : SP 1185

IVR72_20153301556NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation

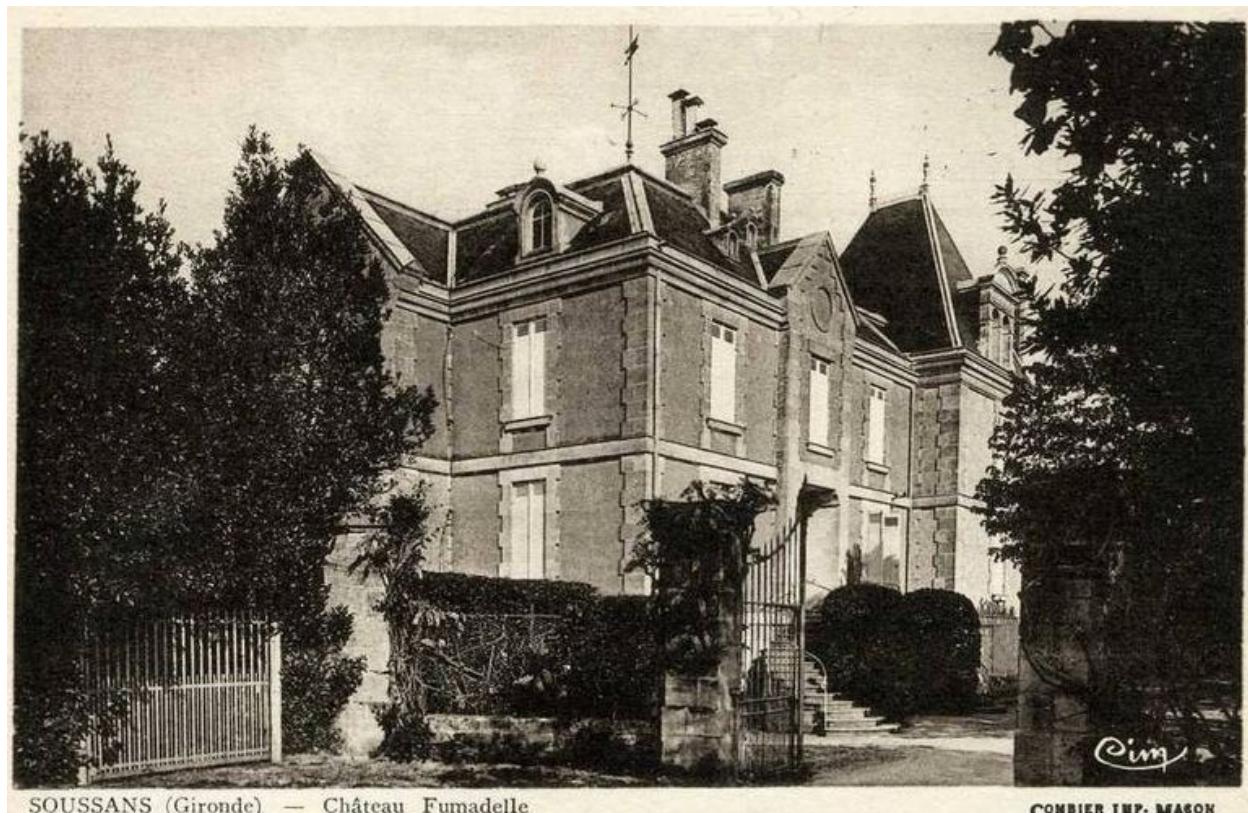


Carte postale : Château Fumadelle (collection particulière).

IVR72_20103305395NUCA

Auteur du document reproduit : William Goujeau

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte postale : Château Fumadelle (collection particulière).

IVR72_20103305396NUCA

Auteur du document reproduit : Combier

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble.

IVR72_20103303607NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logis : façades sud-ouest et sud-est.

IVR72_20103303608NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logis, façade sud-ouest : détail de la lucarne.

IVR72_20103303609NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logis : façades nord-ouest et sud-ouest.

IVR72_20103303610NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logis : façades nord-est et sud-est.

IVR72_20103303611NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logis : façade nord-est, vue depuis la digue.

IVR72_20103303612NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Logement secondaire et anciens chais.

IVR72_20103303617NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bâtiment de dépendance abritant aujourd'hui une salle de squash.

IVR72_20103303616NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'ensemble de la digue.

IVR72_20103303615NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pieux en bois soutenant la digue.

IVR72_20103303606NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pieux stabilisant la digue.

IVR72_20103303613NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Embarcadère.

IVR72_20103303614NUCA

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde
communication libre, reproduction soumise à autorisation